



Achat voiture - carte grise déjà rayé

Par Sirine

Bonjour,

Aujourd'hui je procède à l'achat d'une voiture.
Cependant, quelques points me chiffonnent et je n'y connais pas grand chose.

La carte grise est déjà barrée, il y a le tampon du vendeur (un auto entrepreneur donc une personne morale) dedans (qui a acheté la voiture à une personne morale). La date sur la carte grise ne coïncide pas avec son récépissé d'achat (2 ans d'écart quand même ?> récépissé d'achat fait hier matin et « vendu » sur carte grise en 2020).

De plus, la carte grise n'est ni au nom de mon vendeur ni au nom du vendeur de mon vendeur. Étant toutes les deux des personnes morales, elles ne sont apparemment pas dans l'obligation d'effectuer la modification de carte grise.

Qu'est-ce qu'il faut pour que je n'ai pas de problème au moment d'effectuer ma demande de carte grise ?

Je vous remercie d'avance. Je suis vraiment perdue parce que la voiture me plaît énormément.

Par TUT03

Bonjour

un autoentrepreneur n'est pas (forcement) une personne morale

pour le reste, fuyez ! c'est au moins une source d'ennuis, au pire une grosse escroquerie

Par chaber

bonjour

Comme le dit Tuto3, fuyez même si la voiture vous plaît.
Il y a de fortes probabilités que vous aurez des difficultés auprès de l'ANTS pour mettre la carte grise à votre nom avec comme conséquence de ne pas pouvoir circuler